

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° AMV2026_204**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise ALP'BATIR.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de scellement d'une grille d'eaux pluviales sur l'Avenue de la Libération et de remplacement d'un tampon d'eaux pluviales sur l'Avenue du Mont-Blanc,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation sur l'Avenue de la Libération et l'Avenue du Mont-Blanc sera réglementée en fonction de l'avancement des travaux, avec une circulation en demi-chaussée, du lundi 21 septembre 2026 au samedi 26 septembre 2026 inclus.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue pendant toute la durée des travaux par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

A Scionzier, le 17/09/2026

Le Maire,

